

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

63-65 Tony Garnier

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC SAUVEGARDE 95

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Christophe Hoppenot - membre du Directoire

RCS / SIRET

4 0 0 0 6 9 3 4 0 0 0 0 1 8

Forme juridique

SOCIETE EN NOM COLLECTIF

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique  | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  |
|--|---|
| 36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.<br><br><i>Projet soumis au cas par cas : Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés.</i> | Le projet consiste à détruire un bâtiment existant d'une surface d'environ 5 000 m <sup>2</sup> pour reconstruire un immeuble de 10 876 m <sup>2</sup> de SDP environ en R+6. |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Construction d'un bâtiment pour une surface de plancher d'environ 10 876 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 3 494 m<sup>2</sup> destiné à des activités tertiaires.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'un immeuble de 6 étages avec un parking en sous-sol sur deux niveaux. Cet immeuble est destiné à une activité exclusivement tertiaire.

Cet immeuble sera construit en remplacement d'un immeuble de 4 étages existant, d'une surface de 5 000 m<sup>2</sup>, qui présente un niveau de sous-sol. L'immeuble est actuellement inoccupé.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est de 18 mois. Le démarrage est prévu en 2017.

Le chantier sera réalisé en respectant la charte "chantier propre". La démarche CHANTIER PROPRE vise à :

- Améliorer la propreté sur les chantiers et leurs abords
- Réduire les risques et nuisances touchant aux riverains, aux compagnons et à l'environnement
- Optimiser la gestion des déchets et la traçabilité
- Renforcer la prévention et la sécurité sur les chantiers
- Sensibiliser tous les acteurs aux bonnes pratiques
- Renforcer l'image de la profession

La déconstruction du bâtiment existant sera effectuée avec évacuation des déchets et tri sélectif pour valorisation. Les déchets inertes seront évacués en décharge et les matériaux de déconstruction (déchets de type non dangereux, dangereux, ferraille, bois...) seront évacués en centre de tri pour être valorisés.

Les travaux de terrassement en déblais pour l'aménagement des parkings souterrains pourront nécessiter un pompage en fond de fouille pour travailler à sec. Le pompage sera nécessaire uniquement si le niveau de la nappe est supérieur à la cote de 158.80 mNGF.

Les travaux de construction seront réalisés avec 1 ou 2 grues en fonction du choix de l'entreprise qui sera retenue.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet s'intègre dans l'offre tertiaire : Gerland vivant, intelligent et accessible. Fort de ces 30 000 emplois, Gerland est l'un des secteurs les plus attractifs et les plus dynamiques de l'agglomération lyonnaise.

Gerland dispose d'un parc tertiaire de 500 000m<sup>2</sup> (dont 200 000m<sup>2</sup> construits entre 2000 et 2011) et d'un volume de transactions raisonnable et raisonné (une moyenne de 10 000 m<sup>2</sup> placés par an depuis 10 ans). Gerland est un quartier complémentaire au site de la Part-Dieu dont il est distant d'à peine 10mn en métro ligne B). Aujourd'hui, ce sont près de 200 000m<sup>2</sup> qui sont en projet, ce qui représente pour les 15 ans à venir environ 18 000 nouveaux emplois.

Le projet concerne une immeuble tertiaire de 6 étages, d'une hauteur maximal de 22 mètres au niveau de la toiture terrasse. Il intègre 2 niveaux de sous-sol destinés aux places de parking. 135 places sont prévues soit un ratio de 1 place pour 81 m<sup>2</sup>.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire.

Le projet sera également soumis à un dossier de déclaration et avis d'expert au titre du Code Minier pour la réalisation d'un champ de sondes sèches géothermiques destiné à l'alimentation énergétique du projet.

Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour le pompage en phase travaux au titre de la rubrique 1.1.1.0. de l'article R214-1 du code de l'environnement sera éventuellement nécessaire selon la période de réalisation des terrassements.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen préalable à la réalisation ou non d'une étude d'impact (article R.122-3 du code de l'Environnement) pour le permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques    | Valeur  |
|-------------------------------|---|
| Surface de la parcelle<br>SDP | 3 494 m <sup>2</sup><br>10 876 m <sup>2</sup> |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

63-65 avenue Tony Garnier  
69007 LYON

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 ° 50 ' 02.7 " E Lat. 45 ° 43 ' 36.8 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet concerne la parcelle CD218 d'une surface de 3 494 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est actuellement occupé par un immeuble de 4 étages d'une surface de plancher de 5000 m<sup>2</sup>. L'immeuble est actuellement inoccupé.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCOT de l'Agglomération Lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010

PLU du Grand Lyon approuvé le 11 juillet 2005 et dont la dernière modification a été approuvée le 29 juin 2015. Les terrains concernés par le projet sont actuellement classés en zone UI ( Zone spécialisée à vocation économique, admettant sous condition l'activité commerciale). Sont admis en zone UI les constructions, travaux, ouvrages ou installations à destination d'activités économiques (industrielle, technique, scientifique, artisanale, bureaux, services...).

A noter que le PLU-H du Grand Lyon est en cours d'élaboration.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les deux ZNIEFF de type 2 référencées :<br>- 820000351 ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN-RHONE ET SES ANNEXES FLUVIALES<br>- 820004939 ENSEMBLE FORME PAR LE FLEUVE RHONE, SES LONES ET SES BROTTAUX A L'AMONT DE LYON<br>sont situées à 1 km à l'Ouest du projet   |
| en zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Par délibération n° 2011-2250 du 23 mai 2011, la Communauté urbaine a adopté un plan d'environnement sonore qui se décline en 4 axes :<br>- réduire le bruit à sa source et résorber les situations critiques,<br>- structurer et organiser le développement urbain en intégrant l'environnement sonore,<br>- favoriser l'accès de chacun à une zone calme,<br>- connaître, informer et sensibiliser les habitants. Les cartes de bruit ont été mises à jour et arrêtées par le Conseil Communautaire en décembre 2013 (voir la délibération n°2013-4325 du Conseil du 13 décembre 2014 et son annexe). |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé à 4.6 km de l'AVAP des Pentès de la Croix-Rousse et à 5.4 km de l'AVAP des gratte-ciel.   |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le Plan de Prévention des Risques d'inondation du Grand Lyon a été approuvé le 9 mars 2009 sur Lyon/Villeurbanne. Le projet est en zone B2. Cette zone délimite le champ d'inondation de la crue exceptionnelle au-delà du champ d'expansion de la crue centennale, en zone urbanisée. Le règlement de cette zone n'entraîne des prescriptions que pour les établissements à enjeu. |
| dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'inventaire historique de sites industriels et activités de service (biasas.brgm.fr) ne recense aucun site et sol pollué.  |
| dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un site inscrit ou classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| d'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 7.9 km au Nord du projet et correspond au SIC n°FR8201785 "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage".  |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le 5 décembre 1998, le site historique de Lyon a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO. Le périmètre du site historique est situé à plus de 2 km du projet.<br><br>Le stade de Gerland est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 4 octobre 1967. Le projet est dans le périmètre de protection de ce monument.                                 |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>   |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>             | engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet d'aménagement n'engendrera pas de prélèvements d'eau directement dans la nappe ou le sous-sol et sera raccordé au réseau de distribution existant de la ville de Lyon, alimenté par la société Eau du Grand Lyon (filiale de Veolia Eau). On rappelle ici que le projet concerne des activités tertiaires.  |
|                               | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Pour construire les deux niveaux souterrains pour les parkings, des déblais jusqu'à un niveau inférieur au plus hautes eaux de la nappe phréatique (estimé à 159.75 dans le rapport géotechnique) sont nécessaires. Les terrassements seront réalisés jusque vers 158.70 mNGF. Les terrassements seront si possible réalisés en période de basses eaux afin d'éviter de devoir travailler en eau. Un pompage pourra être nécessaire en phase travaux pour assécher le fond de fouille. Le débit à pomper est estimé entre 250 à 600 m<sup>3</sup>/heure.</p> <p>Le risque de remontée de nappe sera pris en compte pour les constructions, notamment par un cuvelage étanche. Après réalisation des travaux, le bâtiment ne modifiera pas les conditions d'écoulement de la masse d'eau souterraine sauf très ponctuellement en période de hautes eaux. Les formations géologiques perméables maintiendront des conditions d'écoulement similaires à la situation actuelle.</p> <p>Les rejets des eaux pluviales après décantation ne s'accompagneront pas d'altération de la qualité de l'eau compte tenu des modalités d'occupation du bâtiment.</p> |
|                               | est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La réalisation de deux niveaux en sous-sol pour les parkings va générer un excédent de matériaux importants de l'ordre de 8 000 m <sup>3</sup> . Ces matériaux seront évacués du site par camion pour être valorisés. Ce sont les matériaux inertes issus des travaux terrassement pour l'essentiel et de déconstruction de bâtiments.  |
|                               | est-il déficitaire en matériaux ?<br><br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet n'est pas déficitaire en matériaux.</p> <p>Le sous-sol sera utilisée comme source d'énergie via la géothermie. La technique utilisée sera la sonde sèche. La profondeur des sondes sera d'environ 140 m. Les sondes seront tubées puis coulées dans du béton. Au vu des caractéristiques prévisionnelles du projet d'exploitation géothermique, il apparaît que la réalisation et l'exploitation géothermique de la nappe nécessitera la réalisation d'un <b>dossier de déclaration et avis d'expert</b> au titre du Code Minier.</p>  |
| <b>Milieu naturel</b>         | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                               | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|                                |  |                                     |                                     |   |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|                                | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet prend place sur une parcelle déjà construite et artificialisée. Les espaces verts sont restreints en taille et composés d'essences exogènes.  |
| <b>Risques et nuisances</b>    | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est situé en zone de sismicité 2 (faible).<br>Il est également situé en zone d'aléa "a priori nul" au retrait-gonflement des argiles d'après la cartographie du BRGM.   |
|                                | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Commodités de voisinage</b> | Est-il source de bruit ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Une élévation des niveaux sonores en phase chantier est attendue, comme pour tous travaux. Les émergences de bruit respecteront le cadre de la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement du projet. En phase de "fonctionnement" du projet, les niveaux sonores attendus (activités tertiaires et trafics liés) ne sont pas de nature à engendrer un risque pour la santé humaine par le biais d'une augmentation excessive des niveaux sonores. A signaler l'absence d'habitations à proximité du site. les immeubles riverains sont occupés par des activités tertiaires.<br>A noter que le site est situé dans la bande sonore des 250 m de l'avenue Tony Garnier classée voie bruyante de catégorie 2 selon l'arrêté préfectoral n°2009-3404 du 2 juillet 2009. |
|                                | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |   |
|                                | Engendre-t-il des odeurs ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Engendre-t-il des vibrations ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des vibrations ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|  |  |                                     |                                     |   |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est concerné par l'éclairage public, surtout le long de l'avenue Tony garnier. Le bâtiment ne générera qu'un éclairage destiné à son utilisation, éclairage qui n'entraînera pas de pollution lumineuse supplémentaire dans le contexte urbain du site.   |
|  | Est-il concerné par des émissions lumineuses ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |   |
| Pollutions                             | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>La zone est déjà imperméabilisée. Il n'y aura pas de rejet supplémentaire. Les eaux pluviales seront collectées par un réseau d'assainissement séparatif, puis infiltrées conformément aux préconisations du Grand-Lyon. Les règles de conception du Grand Lyon sont issues de retours d'expériences et ont pour objectif de préserver la ressource (notamment la nappe de l'Est Lyonnais). Les principes de conception sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une épaisseur de 2 m est recommandée entre la surface d'infiltration et le niveau des plus hautes eaux de la nappe.</li> <li>La nature du sol doit être exempt de pollution et présenter la capacité d'infiltrer. L'infiltration se fera sous la couche superficielle composée de silt argileux, dans un horizon sablo-graveleux dont la perméabilité est estimée à 1.10<sup>-6</sup>m/s (source : Fondasol - mai 2016 - mission G2 AVP).</li> <li>Les ouvrages sont dimensionnés pour une pluie de période de retour 30 ans. Aucune surverse de sécurité (ou trop plein) vers le réseau collectif n'est acceptée.</li> <li>Le traitement des eaux pluviales, dont la pollution est de type particulière, se fait par décantation en amont de l'infiltration et par piégeage des polluants dans le massif filtrant.</li> <li>Les dispositifs tels que les cloisons siphoides, permettant d'arrêter les huiles et les vannes isolant la pollution, sont appropriés dans le cas de pollutions accidentelles.</li> </ul> |
|  | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |   |
|  | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |   |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le bâtiment respectera les contraintes du PLU. La façade moderne, avec pour matériau dominant le verre, sera en harmonie avec les bâtiments voisins.  |
|  | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le bâtiment actuel était utilisé pour des activités tertiaires. il sera remplacé par un bâtiment qui aura la même vocation avec une capacité augmentée.   |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La ville de Lyon et le Grand-Lyon comportent de nombreux projets immobiliers :

- projet de déclaration d'utilité publique (DUP) pour la mise en œuvre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins : avis signé le 17/02/2014 avec des travaux prévus de 2016 à 2027. Aménagée par la SERL et TVK/Base, la ZAC intègre : 2 900 logements, 72 000 m<sup>2</sup> de bureaux, 7 100 m<sup>2</sup> de commerces, 2 925 m<sup>2</sup> d'activités, et 10 270 m<sup>2</sup> d'équipements publics.
- LYON 7ème : projet immobilier au 75-79 rue de Gerland dit "Projet 75" : avis signé le 14/04/2014. Porté par Gecina et la Métropole. Il s'agit de la reconversion d'un site industriel, en 33 350 m<sup>2</sup> d'activités tertiaires, 1 500 m<sup>2</sup> de commerces et 300 logements neufs. Sur ce site, la réhabilitation de la Grande Halle accueillera le projet Septen d'EDF.
- Lyon 7ème : PUP Gingko accueillera sur l'ancien site de Fagor Brandt (4,3 ha) 60 000 m<sup>2</sup> de logements et 25 000 m<sup>2</sup> d'activités tertiaires.

Le projet 63-65 avenue Tony Garnier est un projet ponctuel comparé à ces opérations d'envergure. Les impacts en phase travaux peuvent se cumuler avec une augmentation des véhicules de chantier, essentiellement en phase de démolition.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne un bâtiment à vocation tertiaire qui vient en remplacement d'un bâtiment existant. Il respectera les normes récentes de construction. Les eaux pluviales seront gérées par infiltrations et les eaux usées raccordées, comme en situation actuelle, au réseau existant.

La surface du bâtiment sera portée de 5 000 m<sup>2</sup> à environ 10 876 m<sup>2</sup>. En phase de fonctionnement, le projet présentera un impact négligeable.

L'impact principal de cette opération est en phase travaux avec :

- une augmentation des émissions de poussière et des vibrations,
- des nuisances sonores pour le voisinage. A signaler que les habitations les plus proches sont situées à 125 mètres de la limite de la parcelle concernée par les travaux,
- une augmentation du trafic surtout pour l'évacuation des matériaux excédentaires.

Le chantier respectera la charte CHANTIER PROPRE.

Au vu de l'absence d'impact en phase d'exploitation et des modalités qui seront retenues pour la réalisation des travaux (charte Chantier propre) il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

|   | Objet  |   |
|---|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;  | ✓ |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | ✓ |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  | ✓ |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | ✓ |
| 5 | <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ✓ |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

|  | Objet |
|--|-------|
|  |       |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LYON

le, 7 Juin 2016

Signature



**S.N.C. SAUVEGARDE 95**  
 139, rue Vendôme  
 69477 LYON CEDEX 06  
 Tél. : 04 72 74 69 69 - Fax : 04 78 52 78 54  
 RCS LYON 400 069 340

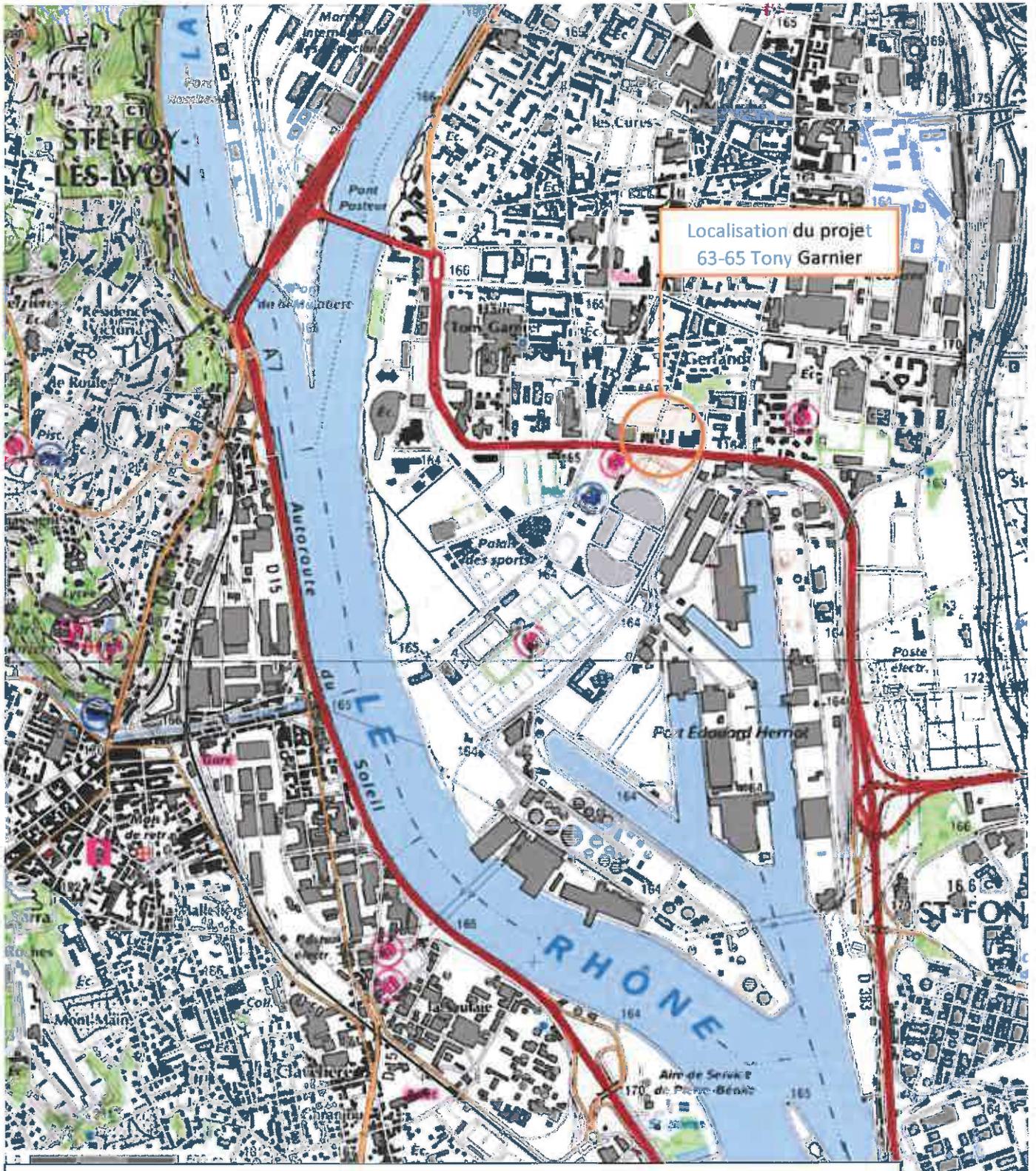




## CARTE DE SITUATION

Echelle 1/100000<sup>ème</sup>

Source Geoportail.fr



### CARTE DE LOCALISATION DU PROJET

Echelle 1/25000<sup>ème</sup>  
Source Geoportail.fr



Photo aérienne – source google maps

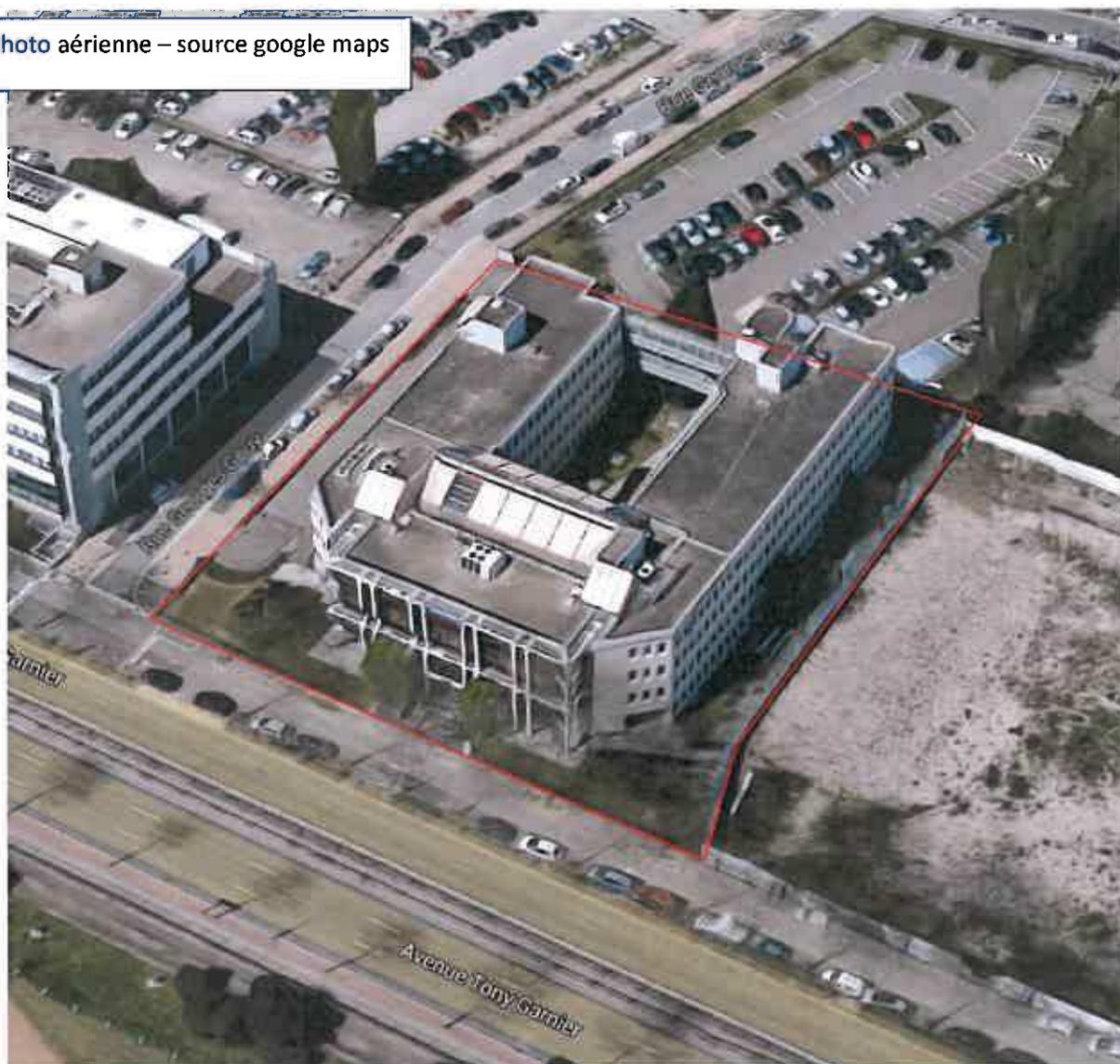








Photo 1 - Mai 2015



Photo 2 - Juillet 2014



Photo 3 - mai 2015





# TABLEAU DES SURFACES DE PLANCHER

**Projet: 63-65 Tony Garnier**

Etude Cas par cas

juin 2016

|           |                      |
|-----------|----------------------|
| TOTAL SDP | 10876 m <sup>2</sup> |
|-----------|----------------------|

|               |                                      |
|---------------|--------------------------------------|
| SSOL 2        | 335 m <sup>2</sup>                   |
| SSOL 1        | 51 m <sup>2</sup>                    |
| RDC           | 1199 m <sup>2</sup>                  |
| NIVEAU 1      | 1752 m <sup>2</sup>                  |
| NIVEAU 2      | 1752 m <sup>2</sup>                  |
| NIVEAU 3      | 1752 m <sup>2</sup>                  |
| NIVEAU 4      | 1752 m <sup>2</sup>                  |
| NIVEAU 5      | 1749 m <sup>2</sup>                  |
| NIVEAU 6      | 534 m <sup>2</sup>                   |
| Stationnement | 135 places<br>2 niveaux de sous-sols |

# 63/65 Tony Garnier Lyon Gerland



AFAA  
208  
RUE GARBALDI  
69-22  
LYON CEDEX 03  
04 78 14 54 40  
T  
ARCHITECTES@AFALAND.COM  
WWW.AFALAND.COM

63/65 TONY GARNIER  
DOSSIER DE PLANS  
30 MAI 2016

Emetteur  
Doc.n°  
Indice  
Phase  
Date

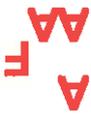
AFAA  
ESG

30 MAI 2016

Maître d'ouvrage :  
Architecte :

SOGELYM DIXENCE  
AFAA

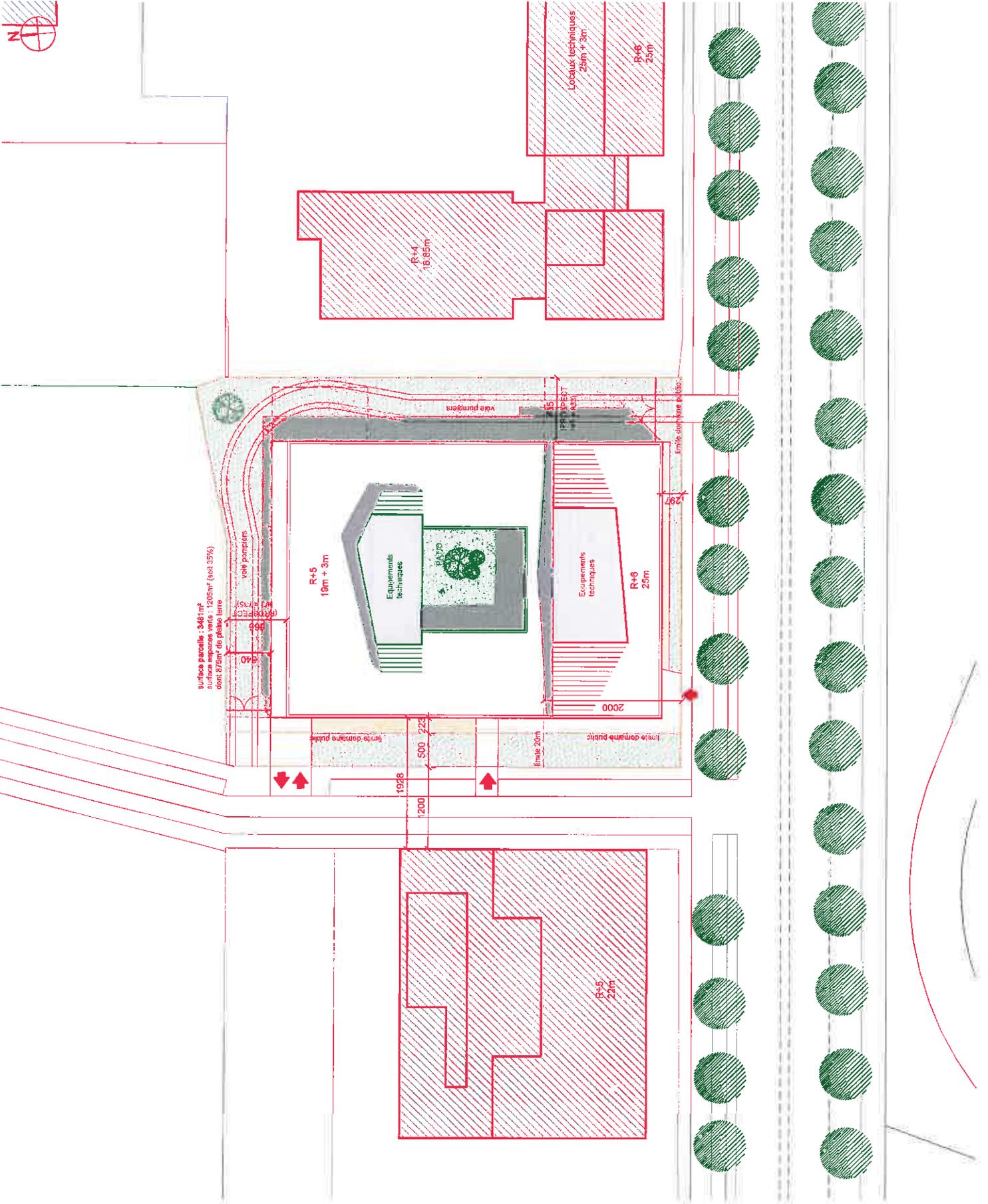
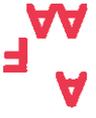
04 78 14 54 40

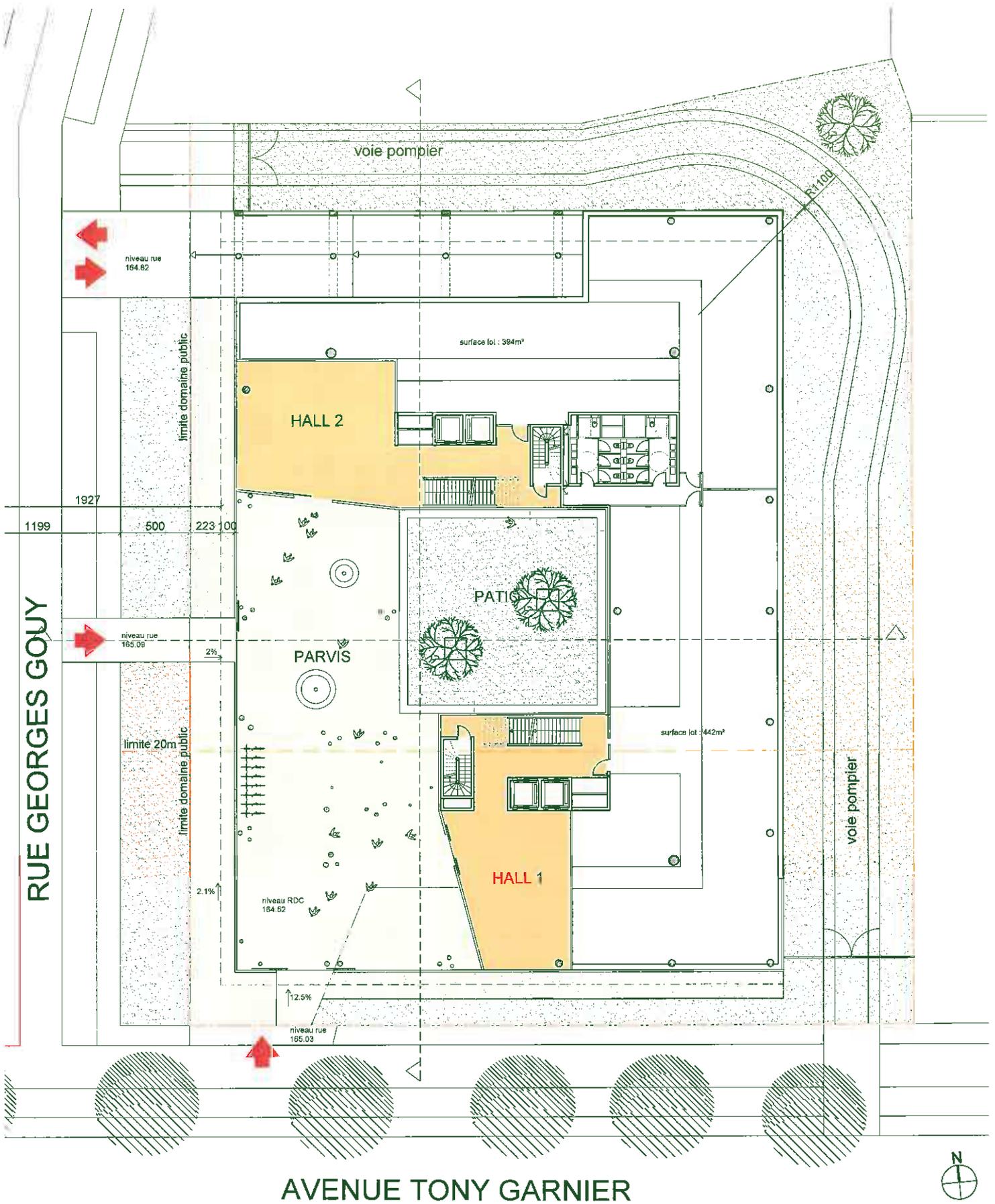


**63/65 TONY GARNIER**  
**Plan de masse**  
**DOCUMENT PROVISOIRE**

Emetteur : AFA  
 Doc. n° : 001  
 Indice :  
 Phase : ESQ  
 Date : 30 MAI 2016  
 Echelle : 2 mm/pm

Maître d'ouvrage :  
 Architecte :  
 SOGELYM DIXENCE  
 AFAA  
 04 78 14 54 40





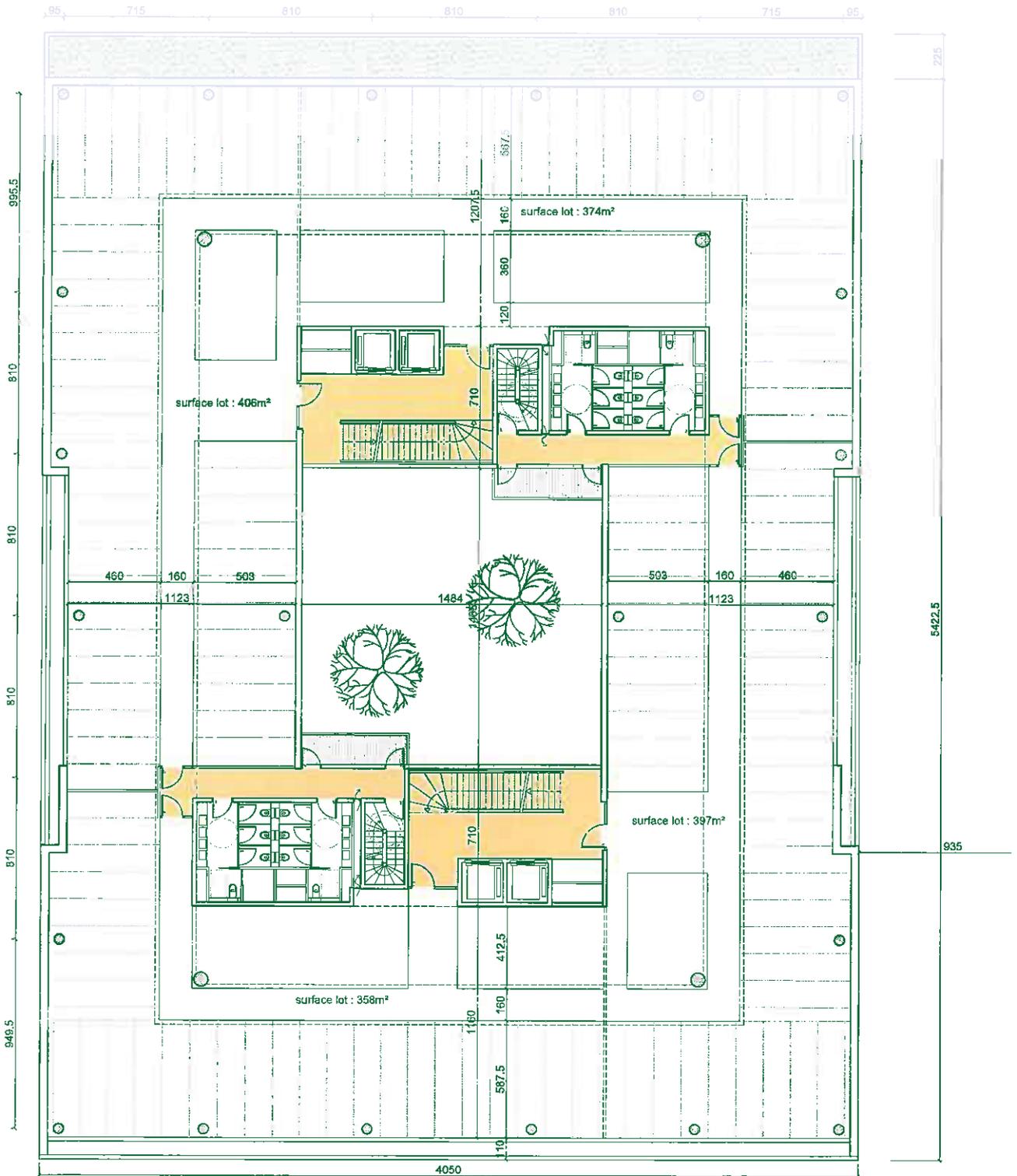
**63/65 TONY GARNIER**  
**Plan RDC**  
**DOCUMENT PROVISOIRE**

Emetteur **AFAA**  
 Doc. n° **002**  
 Indice  
 Phase **ESQ**  
 Date **30 MAI 2016**  
 Echelle **4 mm/pm**

Maitre d'ouvrage : **SOGELYM DIXENCE**  
 Architecte : **AFAA**

04 78 14 54 40





**63/65 TONY GARNIER**  
**Plan du niveau R+1**  
**DOCUMENT PROVISOIRE**

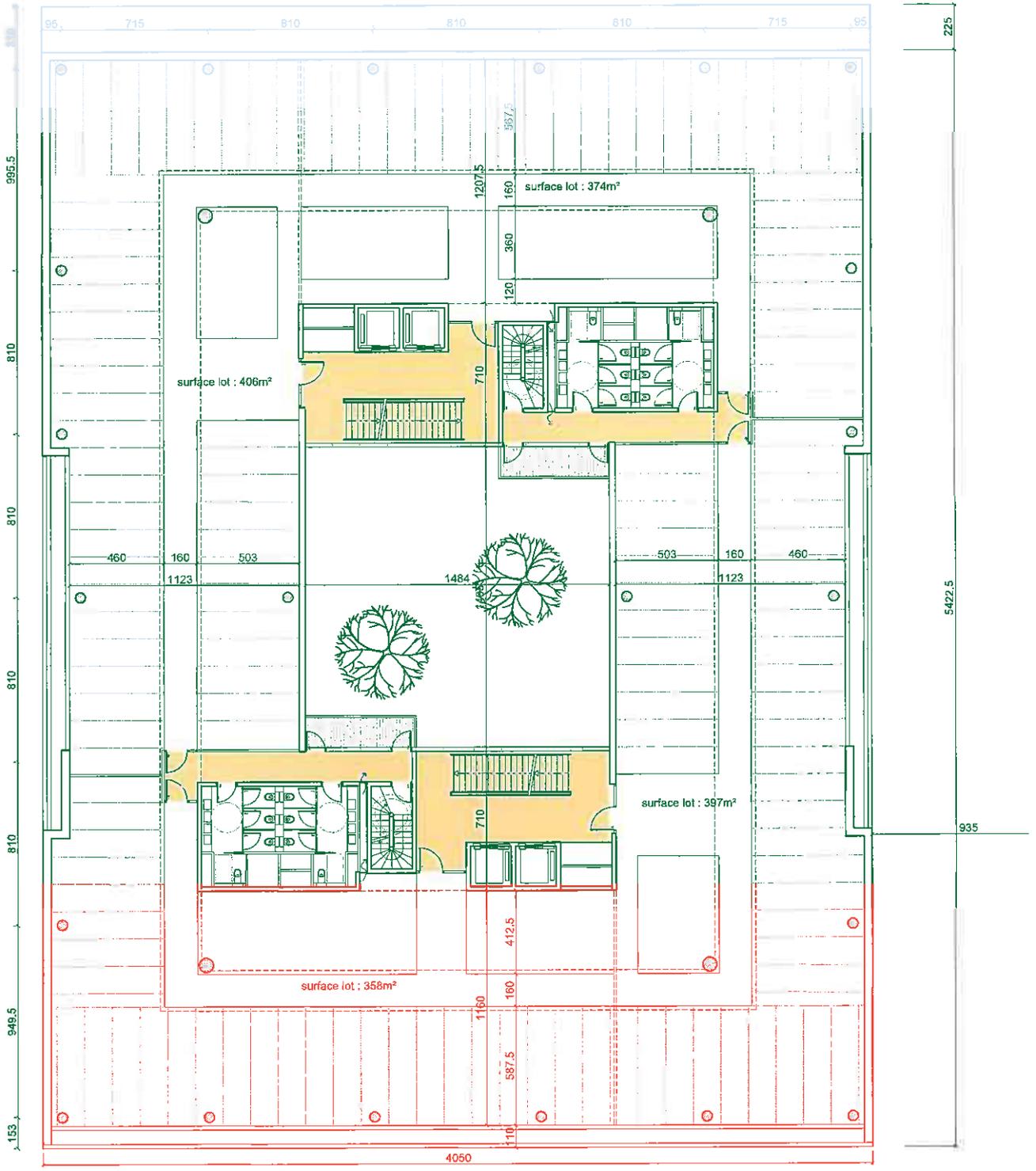
Emetteur AFAA  
 Doc. n° 003  
 Indice  
 Phase ESQ  
 Date 30 MAI 2016  
 Échelle 5 mm/pm

Maitre d'ouvrage : SOGELYM DIXENCE  
 Architecte : AFAA

04 78 14 54 40



**A  
AA<sup>F</sup>**



**63/65 TONY GARNIER**  
**Plan des niveaux R+2 à R+4**  
**DOCUMENT PROVISOIRE**

|          |             |                    |                 |
|----------|-------------|--------------------|-----------------|
| Emetteur | AFAA        | Maitre d'ouvrage : | SOGELYM DIXENCE |
| Doc. n°  | 003         | Architecte :       | AFAA            |
| Indice   |             |                    | 04 78 14 54 40  |
| Phase    | ESQ         |                    |                 |
| Date     | 30 MAI 2016 |                    |                 |
| Échelle  | 5 mm/pm     |                    |                 |





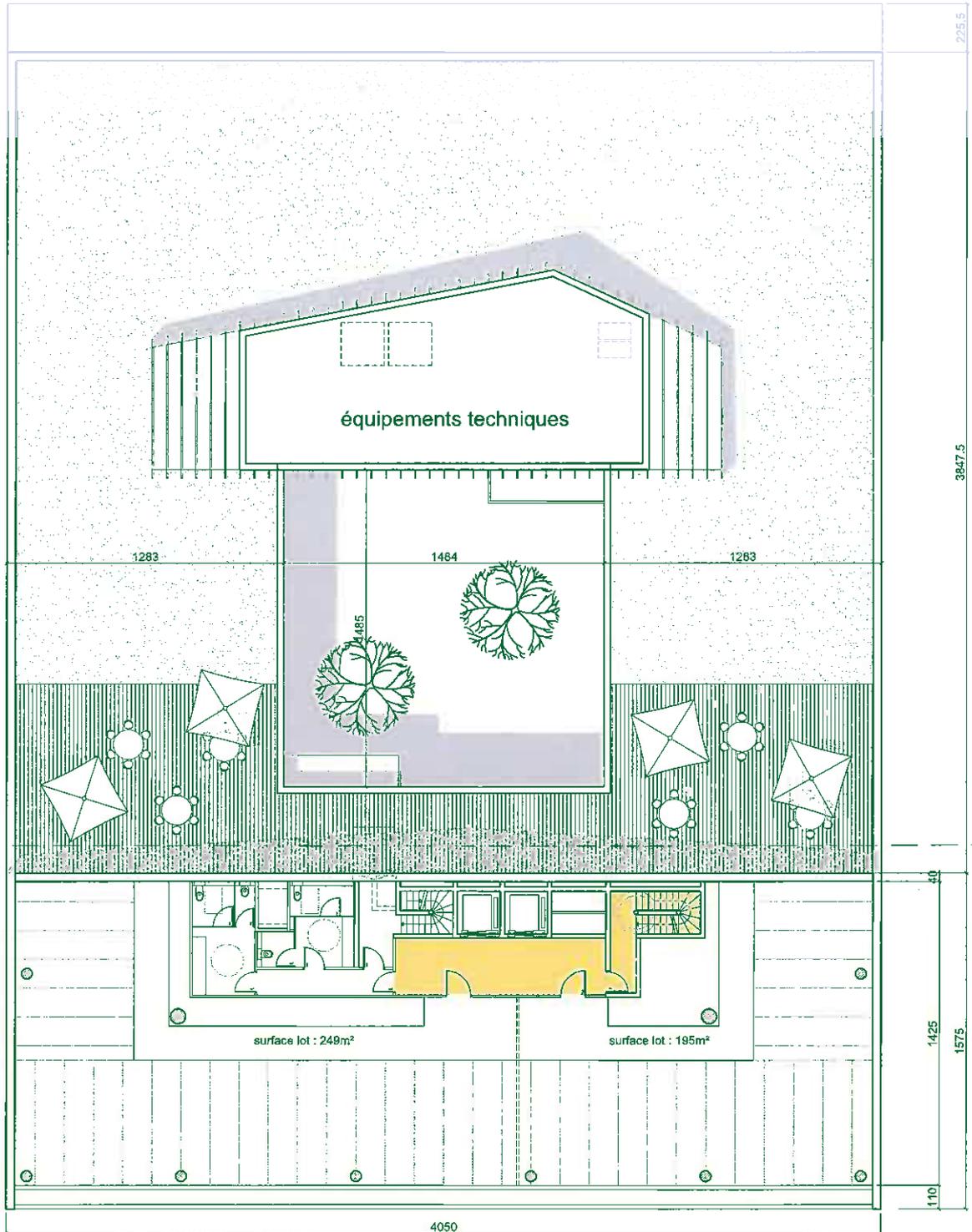
**63/65 TONY GARNIER**  
**Plan du niveau R+5**  
**DOCUMENT PROVISOIRE**

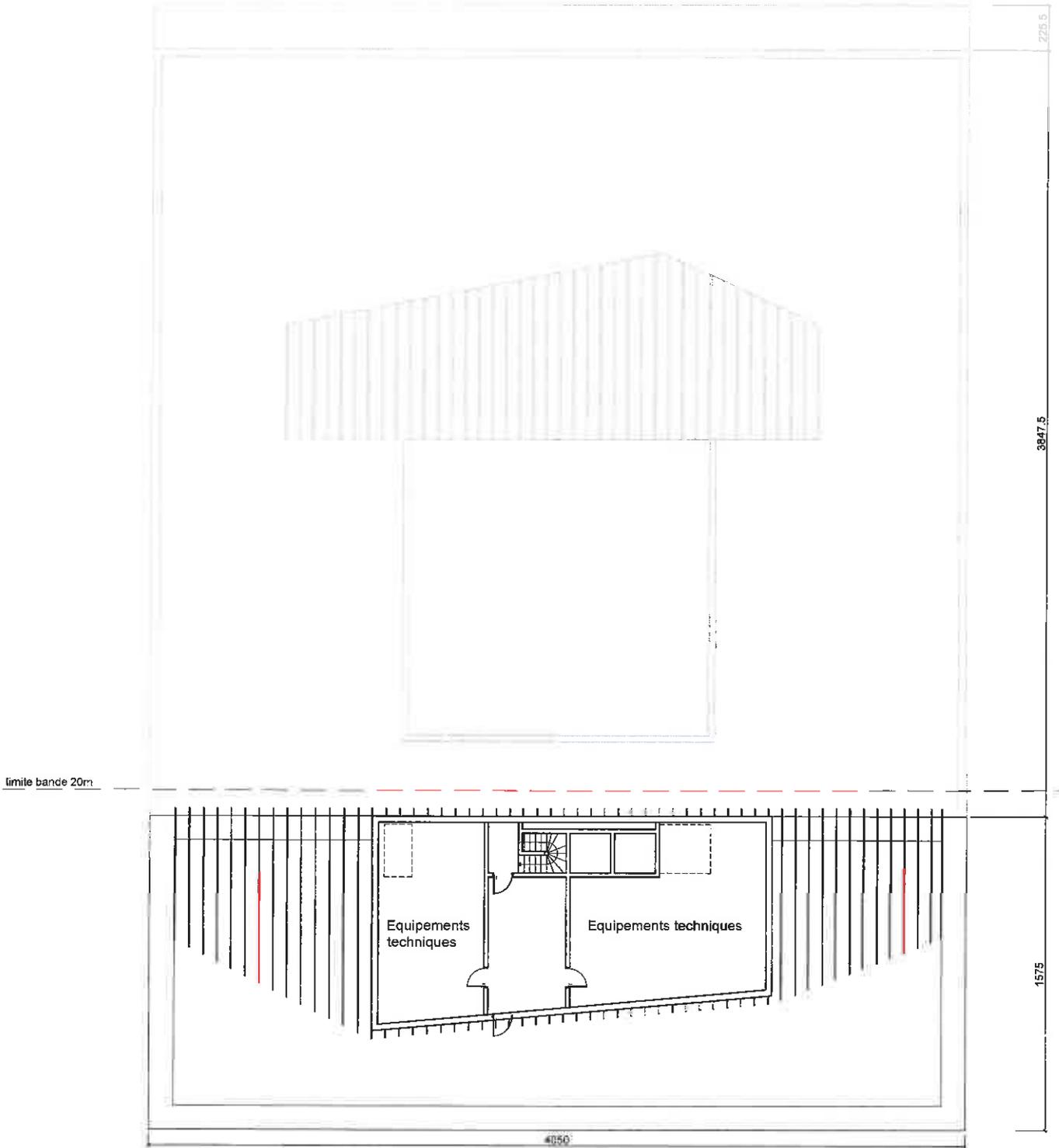
Emetteur AFAA  
 Doc. n° 004  
 Indice  
 Phase EBQ  
 Date 30 MAI 2016  
 Echelle 3 mm/pm

Maitre d'ouvrage : SOGELYM DIXENCE  
 Architecte : AFAA

04 78 14 54 40







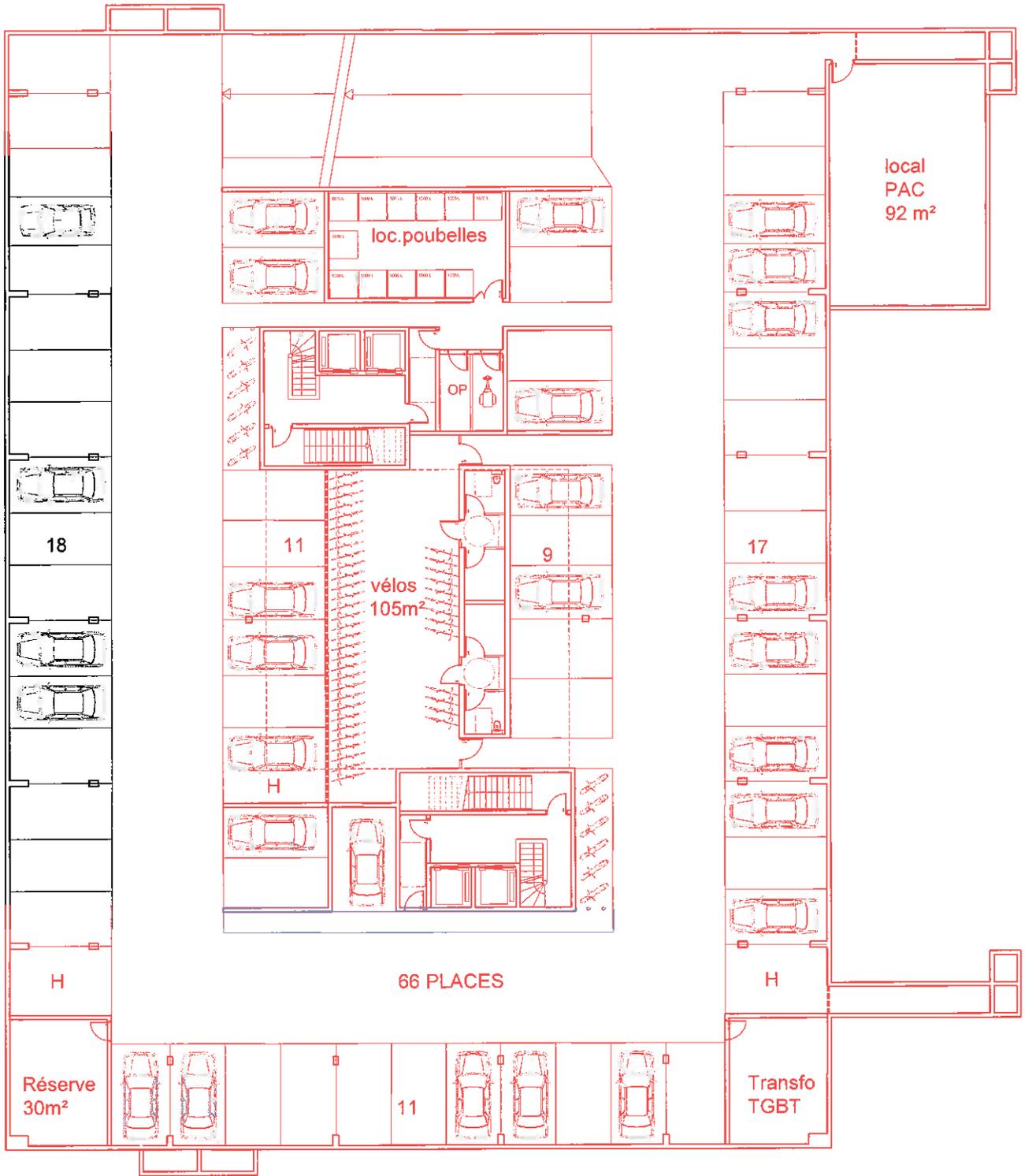
**63/65 TONY GARNIER**  
**Plan de l'attique technique**  
**DOCUMENT PROVISOIRE**

Emetteur AFAA  
 Doc. n° 006  
 Indice  
 Phase ESQ  
 Date 30 MAI 2016  
 Échelle 5 mm/pm

Maitre d'ouvrage : SOGELYM DIXENCE  
 Architecte : AFAA

04 78 14 54 40





**63/65 TONY GARNIER**  
**Plan du 1er Sous-sol**  
**DOCUMENT PROVISOIRE**

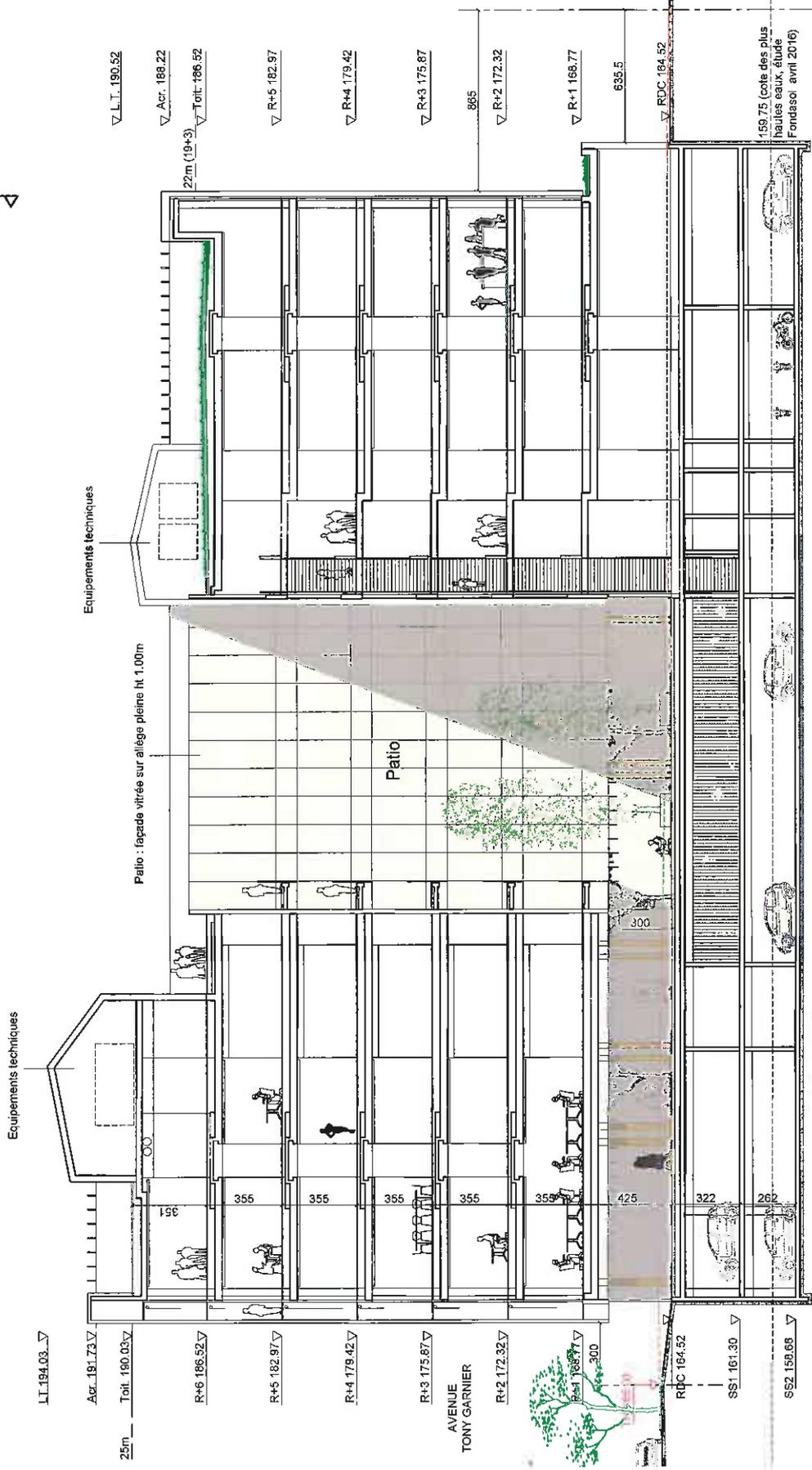
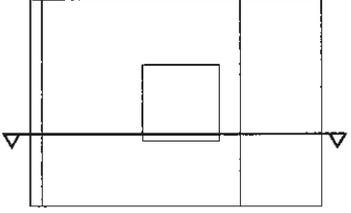
Emetteur **AFAA**  
 Doc. n° **007**  
 Indice **ESQ**  
 Date **30 MAI 2016**  
 Échelle **6 mm/pm**

Maître d'ouvrage : **SOGELYM DIXENCE**  
 Architecte : **AFAA**

04 78 14 54 40







# 63/65 TONY GARNIER

## Coupe transversale

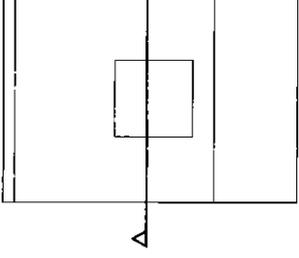
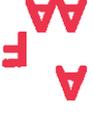
### DOCUMENT PROVISOIRE

Emetteur : AFAA  
 Doc. n° : 010  
 Indice :  
 Phase :  
 Date : 30 MAI 2018  
 Echelle : 5 mm/pm

Maître d'ouvrage :  
 Architecte :

SOGELYM DIXENCE  
 AFAA

04 78 14 54 40







-  Secteur d'habitat collectif
-  Bâtiment public
-  Espaces verts (parc et jardins)
-  Bâtiments à vocation tertiaire
-  Parkings
-  Espace dédié aux activités sportives (Stade de Gerland)

### CARTE DES ABORDS

Echelle 1/3000<sup>ème</sup>

